



PRÉFET DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION  
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE SANTÉ PROTECTION DES ANIMAUX ET  
ENVIRONNEMENT

DOSSIER SUIVI PAR : PIERRE BONTOUR  
TEL: 05.61.02.43.00  
FAX: 05.61.02.43.91  
N°REF : SAJ 300664  
Courriel : ddcapp@ariège.gouv.fr

Foix, le 7 août 2013

Le chef du service santé protection animales et  
environnement de la direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection des populations  
à

Madame le Préfet de l'Ariège

à l'attention de M. le Secrétaire Général, Mme la  
Directrice de Cabinet et M. le Sous-Préfet de Saint-  
Girons

**Objet** : signalement de Monsieur Christian DERRAMOND d'attaques de vautours

**P.J.** : lettre de Monsieur DERRAMOND - rapport d'autopsie et de visite d'élevage du Docteur  
Jean-Pierre ALZIEU

Par lettre du 30 juillet 2013 dont vous trouverez ci-joint la copie, Monsieur Christian DERRAMOND - Les Marronniers - 09120 - SAINT-FELIX DE RIEUTORD, a signalé à la DDCSPP que son troupeau ovin était victime d'attaques de vautours et que cinquante agneaux avaient déjà été tués, ce qui met en péril la situation financière de son exploitation.

De plus, Monsieur DERRAMOND a signalé oralement avoir eu vent d'abattages clandestins d'ovins effectués dans le voisinage ( et qui du fait des déchets générés pourraient attirer des oiseaux charognards). Toutefois, il a ensuite indiqué s'être rendu chez la personne en cause ( qu'il n' a pas souhaité désigner) et n' avoir constaté aucun signe pouvant confirmer cette suspicion.

Monsieur DERRAMOND est l'un des principaux éleveurs ovins du département ( 1200 brebis reproductrices). Il n' y a pas de problème sanitaire connu chez lui, les prophylaxies annuelles ayant été réalisées en dernier lieu le 29 octobre 2012. Le vétérinaire sanitaire de l' exploitation ( la clinique du Mas à PAMIERS) a signalé n' avoir pas connaissance de problème sanitaire pouvant entraîner une forte mortalité d' agneaux.

Je me suis rendu sur l' exploitation le 31 juillet 2013 à 14 h 30, avec deux agents de l' ONCFS, Messieurs [REDACTED] et [REDACTED]. Nous avons été reçus par un « comité d' accueil » d'une vingtaine de personnes, dont quelques unes ont manifesté une certaine agressivité verbale vis à vis des agents de l' ONCFS, alors que l' attitude de Monsieur DERRAMOND était tout à fait correcte. Deux journalistes, d'Ariège News et de Terres d'Ariège, étaient aussi présents.

J'ai effectué les constatations suivantes :

- une dizaine de cadavres d'agneaux, en état d'altération plus ou moins avancé, se trouvaient en trois emplacements différents des prés de l' exploitation. Monsieur DERRAMOND a signalé qu'il avait trouvé certains de ces cadavres dans les bois ( à des endroits difficilement accessibles aux vautours en raison de leur envergure) ;
- des plumes se trouvaient sur l'un de ces emplacements ;
- certains des agneaux, incisés par les agents de l' ONCFS, présentaient des hématomes sous la peau, au niveau de la tête et du cou;

- certains agneaux avaient été consommés en plus ou moins grande partie par des charognards ( sans hémorragie, ce qui indique que cette consommation avait eu lieu après la mort des agneaux).

J'ai pris des photos de plusieurs des cadavres et en ai prélevé cinq (les moins altérés), afin de faire procéder à leur autopsie par le Docteur Jean-Pierre ALZIEU, directeur du laboratoire vétérinaire départemental de l'Ariège. Monsieur DERRAMOND a ultérieurement apporté un 6<sup>ème</sup> cadavre d'agneau au Dr ALZIEU le 1<sup>er</sup> août et deux autres le 4 août.

Au moment de partir, les deux agents de l'ONCFS se sont aperçus que deux des pneus de leur véhicule avaient été crevés. Il est à noter que Monsieur DERRAMOND a fermement condamné ces agissements.

Les conclusions du rapport d'autopsie et de la visite de l'élevage effectuée ultérieurement par le Docteur ALZIEU sont les suivantes :

- les agneaux ne sont pas morts d'une cause infectieuse ;
- 3 agneaux présentent des plaies et hémorragies sous-cutanées compatibles avec des impacts de becs d'oiseaux type corvidés ;
- 2 autres présentent des lésions hémorragiques évoquant un traumatisme sans lésion de la peau : il est logique de suspecter soit des traumatismes provoqués par la fuite et l'apeurement, soit, comme décrit par l'éleveur, un traumatisme observé sur des agneaux soulevés puis relâchés par des rapaces ;
- les 2 agneaux amenés le 4 août présentent des signes (vacuité de la caillotte) traduisant un abandon par leur mère suite à l'état d'apeurement du troupeau et un œil crevé et saignant probablement dû à une attaque de corvidés alors qu'ils étaient très affaiblis ;

Le Dr ALZIEU a transmis une copie de ce rapport à M. DERRAMOND.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, j'ai contacté par téléphone Monsieur DERRAMOND pour avoir des précisions sur les attaques de rapaces qu'il avait signalées au Dr ALZIEU. M. DERRAMOND a confirmé avoir vu que 2 agneaux avaient été soulevés puis relâchés par des rapaces qu'il a identifiés comme étant des aigles (mais pas des vautours).

En conclusion, les pertes subies par Monsieur DERRAMOND sont imputables à une attaque sur son troupeau par des prédateurs et à la panique qui a suivi. Compte-tenu des informations données par M. DERRAMOND, il semble que ces prédateurs soient des oiseaux (rapaces et/ou corvidés). Ces oiseaux pourraient avoir été attirés par les placentas, les agnelages ayant eu lieu en plein air. Une attaque par des canidés ne peut toutefois pas être totalement exclue, bien qu'aucune information ne l'étaye.

Je tiens à votre disposition les photos que j'ai prises le 31 juillet et reste à votre disposition pour toute précision concernant cette affaire.

Pour la directrice départementale de la cohésion sociale

et de la protection des populations

en chef de santé publique vétérinaire,  
Service Santé-Protection des Animaux

Or Pierre BONTOUR

Copie : ONCFS - DDT (à l'attention de M. BUISSAN)